

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
DEVARIM
CHABBAT 'HAZONE
SAMEDI 13 JUILLET 2013
6 AV 5773
AVOT 3

46^e année

40

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Voir enfin !

Mais qu'y a-t-il donc à voir ? C'est la question qui monte spontanément aux lèvres lorsqu'apparaît le nom particulier donné à ce Chabbat : Chabbat 'Hazon ou «Chabbat de la vision». Certes, cette dénomination s'explique au premier degré : le texte des prophètes lu ce jour à la synagogue commence par ce mot : «Vision d'Isaïe». Mais, nous est-il enseigné, un autre sens, plus profond, doit être recherché ici. Si vision il y a, elle doit être ouverte à tous. Et c'est de celle du Temple de Jérusalem qu'il s'agit. Ainsi vont les choses : alors que nous sommes si proches du 9 Av, le jour anniversaire de la destruction du Temple, comme en manière de guérison intervenant avant même que la maladie ne frappe, le Chabbat survient, porteur de la vision de l'édifice.

La perspective est, à l'évidence, consolatrice. Le 9 Av commémore une des plus grandes tragédies de notre histoire, il ne fallait pas moins que cette vision du Temple enfin reconstruit pour en dépasser la douleur. Pourtant, au-delà du symbole, quelle peut bien être la portée d'une telle expérience ? Force est de reconnaître que, malgré l'assurance donnée par cet enseignement et la grandeur qu'il exprime, voir le Temple reste au stade de l'espérance. Sans doute, des hommes spirituellement élevés peuvent-ils réellement le contempler alors. Mais,

pour la majorité, n'est-ce pas là qu'un bel espoir ? Réconfortant, mais de quelle utilité ?

Justement, c'est ici que se révèle toute la puissance de cet enseignement. Si nous ne voyons pas concrètement le Temple, sa seule présence – et la conscience que nous en avons – est de nature à nous donner toute la force nécessaire. Tout se passe comme si D.ieu choisissait de nous le montrer en ce Chabbat pour nous dire que tout est en place, que le troisième Temple peut de nouveau se dresser à Jérusalem, dans la paix universelle, pour peu que nous le voulions.

En ce Chabbat, nous dit-on encore, malgré la proximité du 9 Av et toutes les marques de tristesse de la période, seule la plus grande joie doit régner, et une joie même supérieure à celle ressentie en un autre Chabbat. Comme pour nous rappeler que, dans la destruction commémorée, il y a une construction que l'on célèbre. Et si nous décidions d'ouvrir enfin les yeux ? Si nous décidions de voir ce troisième Temple, amené par la venue du Messie, si nous décidions de vivre sereinement ce que nous sommes, alors ce Chabbat pourrait être celui où la vision concrète du Temple ne serait pas réservée à une élite spirituelle mais bien l'apanage de tous. Un rêve ? Parfois seuls les rêveurs ont raison...

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Devarim Intégrer l'identité personnelle

Nos Sages disent que Moché produisit le livre de Devarim «de sa propre initiative». Les Tossafot ajoutent qu'il était «inspiré par le *roua'h hakodèch* (l'esprit divin)».

Il existe différents niveaux de *roua'h hakodèch*. Mais en ce qui concerne Moché, la Torah énonce clairement : «aucun prophète comparable à Moché ne s'est levé en Israël», indiquant par là-même que la prophétie de Moché avait atteint le plus haut degré possible.

C'est pour cette raison que le livre de Devarim est considéré comme faisant partie intégrante de la Loi Ecrite. Le fait que Moché livra ces enseignements «de sa propre initiative» n'altère en rien le fait qu'ils furent donnés par D.ieu. Ce principe se traduit dans la stipulation du Rambam selon laquelle «celui qui affirme que Moché a prononcé, indépendamment, même un seul mot, renie toute la Torah», à plus forte raison, s'il s'agit d'un livre entier de la Torah.

C'est pourquoi quand Moché prononça le livre de Devarim, la Divinité s'unit à son être au point que «la Présence Divine parla par la gorge de Moché.»

C'est pour cette raison que lorsque Moché dit : « je donnerai la pluie... je donnerai l'herbe», le pronom 'je' se réfère à D.ieu. La Présence Divine parle alors.

La différence entre le livre de Devarim et les quatre livres précédents est ainsi uniquement marquée par leur méthode de communication. Les quatre livres précédents avaient également été transmis par Moché. Seuls deux commandements : «Je suis

Jeûne du 9 Av :

du lundi soir 14 juillet à 21h 49 au mardi soir 16 juillet à 22h 39

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat DEVARIM

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 34 • Sortie 22h 54

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.29	Marseille	21.00	Nice	20.54
Grenoble	21.05	Montpellier	21.07	Strasbourg	21.11
Lille	21.39	Nancy	21.17	Toulouse	21.17
Lyon	21.11	Nantes	21.42		

à partir du dimanche 7 juillet 2013

Heure limite du Chema : 9h55

Pose des Téléphones : 4h27

Fin Kidouch Levana : mardi 23 juillet à 3h 39 mn (16 Av)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

l'Éternel ton D.ieu...» et «Tu n'auras pas d'autres dieux...» émanèrent directement de D.ieu Lui-même. Mais pour les 611 autres commandements, nos Sages leur appliquent le verset : «la Torah (le mot Torah ayant la valeur numérique de 611) que Moché nous a commandée...», c'est à dire que c'est lui qui nous les a communiqués. Cependant, en ce qui concerne les quatre autres livres, Moché était considéré comme un émissaire alors que le livre de Devarim fut émis «de sa propre initiative». Dans ce cas précis, la Présence Divine s'habilla dans le processus intellectuel de Moché jusqu'à ce que les deux furent unis dans un lien si profond que «la Présence Divine parla par sa gorge». Un concept similaire s'applique aux perspectives développées par les Sages du Talmud et les géants de la Torah des périodes plus tardives. L'on se réfère, de façon métaphorique, à tous ces hommes en utilisant le nom de «Moché» et il est dit : «chaque concept nouveau développé par un Sage érudit a été donné à Moché au Sinaï».

Ainsi, chaque nouveau concept dans la Torah est-il «la parole de D.ieu». Le mot de D.ieu s'est simplement habillé dans l'esprit du Sage qui a développé cette idée. Il est inutile de préciser qu'il existe des différences dans les niveaux et les types d'habillements, mais dans leur essence, ces enseignements sont tous la parole de D.ieu. Le livre de Devarim ne fait pas que d'introduire plusieurs nouveaux concepts de la Torah mais il en reprend et clarifie de nombreux, présentés dans les quatre livres précédents. La même règle s'applique également en ce qui concerne les lois décrétées par «les extensions de Moché dans chaque génération», c'est à dire les dirigeants en Torah du Peuple juif, à travers les siècles. Leurs décrets sont «la parole de D.ieu». Celui qui les méprise se rend non seulement coupable de ne pas respecter ces lois précises mais également la Torah dans son entier. Par le même biais, la Me'hilta interprète le verset : «Et ils crurent en D.ieu et en Moché Son serviteur» comme indiquant que la foi en Moché est équivalente à la foi en D.ieu Lui-même. Une personne qui réfute l'autorité de Moché est considérée comme réfutant l'autorité de D.ieu.

Des habits sur mesure

Moché communiqua le livre de Devarim aux Juifs, avant qu'ils n'en-

trent en Erets Israël. Cela signifie qu'une nouvelle forme de révélation leur était alors nécessaire. Les révélations précédentes ne suffisaient plus et Moché devait transmettre la Torah «de sa propre initiative», c'est-à-dire par un intermédiaire qui les rapprocherait de D.ieu.

La raison en est que l'entrée en Erets Israël entamait un nouvel aspect dans le service de D.ieu, celui qui convient à «terre établie». En Erets Israël, la mission du Peuple Juif serait d'élever l'existence matérielle. Dans le désert, la Présence Divine se concentrait sur la spiritualité, aussi n'y avait-il aucun besoin d'intermédiaire. Mais après l'entrée en Israël où ils seraient absorbés par la matérialité, les Juifs ne pourraient plus recevoir la lumière divine sans intermédiaire.

Ce même modèle allait s'appliquer dans les générations suivantes. Avec le déclin du niveau spirituel, il allait falloir utiliser de plus en plus de «vêtements» pour habiller la spiritualité. C'est ce que représente la loi Orale. Mais l'essence même de la Torah reste inchangée, que ces concepts apparaissent dans la loi Orale ou dans la Loi Ecrite.

Par la descente, l'élévation

Comme nous l'avons déjà étudié ici, le service divin en Erets Israël possède un avantage sur le service du désert parce que c'est par le raffinement de la réalité matérielle que nous saisissons l'essence de D.ieu et Lui créons une résidence ici-bas, but de la Création.

Dans le désert, le peuple vivait par des miracles. En Israël, ils allaient dépendre de l'ordre naturel.

Mais cela ne signifie pas qu'ils recevraient moins d'influences divines. Bien au contraire.

Il en va de même pour la Torah. Non seulement le livre de Devarim ne manque de rien, par rapport aux autres livres, mais dans cette partie de la Torah, D.ieu se révèle davantage. Car, en observant les directives du livre de Devarim, en ce qui concerne notre conduite en Israël, nous développons un lien révélé avec la Volonté de D.ieu.

Et à nouveau, il en va de même avec les concepts de la Torah et les lois révélés par nos Sages dans chaque génération. Plus les générations baissent, plus est intense la lumière de la révélation des enseignements et des lois par nos Sages car c'est par eux que nous atteignons les ultimes révélations dont nous bénéficierons à l'Ere de Machia'h.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 7 juillet – 29 Tamouz

Mitsva positive n° 33 : Il s'agit du commandement qui incombe aux prêtres de revêtir des habits spéciaux par leur beauté avant qu'ils n'effectuent leur service dans le Temple.

Mitsva négative n° 88 : C'est l'interdiction qui nous est faite de déchirer l'ourlet de la robe du Grand Prêtre.

Mitsva négative n° 87 : Il est interdit de séparer le pectoral de l'éphod.

Mitsva négative n° 73 : Il est interdit d'entrer au Sanctuaire ou de rendre une décision ayant trait à une loi quelconque de la Torah, en état d'ébriété.

Mitsva négative n° 163 : Il est interdit aux prêtres de pénétrer dans le Sanctuaire avec des cheveux non-taillés, comme le font les personnes en deuil qui ne se coiffent pas.

Mitsva négative n° 164 : C'est l'interdiction faite aux prêtres d'entrer au Sanctuaire revêtus de vêtements déchirés.

• Lundi 8 juillet – 1^{er} Av

Mitsva négative n° 68 : Il est interdit au Grand Prêtre d'entrer à tout moment dans le Sanctuaire, vu le respect dû à ce dernier et la crainte devant la présence divine.

Mitsva négative n° 165 : C'est l'interdiction faite au prêtre de quitter le Temple pendant leur service.

Mitsva positive n° 31 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de faire sortir les personnes impures du Sanctuaire.

Mitsva négative n° 77 : C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer au Sanctuaire dont l'équivalent pour les générations futures est tout le parvis à l'intérieur de la porte de Nicanor qui constitue l'entrée de Ezrat Israël.

Mitsva négative n° 78 : C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer dans le camp des lévites, dont l'équivalent pour les générations ultérieures est le Mont du Temple.

• Mardi 9 juillet – 2 Av

Mitsva négative n° 75 : C'est l'interdiction à un prêtre impur de faire son service au Temple tant qu'il est impur.

Mitsva négative n° 76 : C'est l'interdiction faite à un prêtre "Tevoul Yom" de faire le service, bien qu'il soit déjà pur jusqu'à ce que le soleil se soit couché.

Mitsva positive n° 24 : Ce commandement ordonne uniquement aux prêtres, leur enjoignant de se laver les mains et les pieds chaque fois qu'ils doivent pénétrer dans la salle du sanctuaire pour officier.

Mitsva négative n° 69 : Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de pénétrer dans une partie quelconque du sanctuaire, c'est-à-dire là où se trouve l'autel, ni entre le portail et l'autel, ni vers le portail lui-même, ni dans le sanctuaire au sens propre du terme.

Mitsva négative n° 70 : Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de faire son service.

Mitsva négative n° 71 : Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité passagère de faire son service aussi longtemps que subsiste cette infirmité.

• Mercredi 10 juillet – 3 Av

Mitsva négative n° 74 : Il est interdit à tout profane (toute personne qui n'est pas un descendant d'Aharon) de faire le service au Temple.

Mitsva positive n° 61 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de n'apporter à l'Éternel que des offrandes parfaites en leur genre, exemptes de tous défauts.

Mitsva négative n° 91 : C'est l'interdiction de consacrer un animal présentant un défaut sur l'autel.

Mitsva négative n° 92 : C'est l'interdiction d'égorger, en vue du sacrifice, des bêtes présentant un défaut.

Mitsva négative n° 93 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'asperger sur l'autel avec le sang de bêtes présentant un défaut.

• Jeudi 11 juillet – 4 Av

Mitsva négative n° 94 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire brûler les parties d'un animal présentant un défaut.

Mitsva négative n° 95 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice une bête présentant un défaut passager.

Mitsva négative n° 96 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice, de la part d'un non-Juif, une bête frappée d'un défaut.

Mitsva négative n° 97 : C'est l'interdiction qui nous est faite de mutiler une bête destinée à être sacrifiée.

Mitsva positive n° 86 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de racheter toute bête destinée au sacrifice présentant un défaut, la rendant ainsi apte à un usage ordinaire et permettant son abattage rituel et sa consommation.

• Vendredi 12 juillet – 5 Av

Mitsva positive n° 60 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute bête offerte en sacrifice soit âgée d'au moins huit jours ou plus.

Mitsva négative n° 100 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel le salaire d'une prostituée ou le prix versé en échange d'un chien.

Mitsva négative n° 98 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel du levain ou du miel.

Mitsva positive n° 62 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'apporter du sel avec chaque offrande.

Mitsva négative n° 99 : C'est l'interdiction d'offrir un sacrifice sans sel.

• Samedi 13 juillet – 6 Av

Mitsva positive n° 63 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné à propos de la procédure de chaque holocauste.

Mitsva négative n° 146 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger la chair d'un holocauste.

Mitsva positive n° 64 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'expiatoire, quel qu'il soit, de la manière prescrite.



Amis d'enfance, amis toujours...

Après la Seconde Guerre mondiale, la ville de Tchernovitz, en URSS, à la frontière avec la Roumanie, abritait une poignée de Juifs pratiquants : l'un s'était enfui de sa ville natale parce que le KGB le «recherchait» ; l'autre avait renoncé à retourner chez lui, sachant que sa ville avait été détruite, d'autres recherchaient la proximité de la frontière roumaine, espérant pouvoir retourner dans la ville de Vznitz en profitant d'une fente éventuelle dans le rideau de fer.

La famille Wishedski se distinguait particulièrement pour son attachement sans concessions à la Torah ; le père, le Hassid Rav Moché avait été arrêté par la police secrète à cause de ses activités contre-révolutionnaires (comprenez : religieuses) et la mère devait élever seule ses enfants. En plus de ses soucis financiers, elle s'inquiétait pour l'avenir spirituel de sa famille. Aucune école juive n'existait bien entendu mais elle réussit à persuader un certain Rav Moché Kolikov de donner quelques cours à son fils, Bentsion, âgé de douze ans, tous les après-midis.

C'est alors qu'arriva dans la ville un 'Hassid de Vznitz nommé Rav Haïm Meir Kahana : de Roumanie, il s'était enfui en URSS pendant la guerre et, après de nombreuses péripéties (dont un long emprisonnement en Sibérie), il tentait de regagner son pays d'origine. En attendant, il insufflait un esprit nouveau dans la ville, encourageant les uns à étudier la Torah, d'autres à mettre les Téfiline etc. Son épouse, Gertrude, originaire d'Allemagne, s'occupait de l'éducation juive des jeunes filles comme la regrettée Dvonia Gorodetsky qui était la sœur de Rav Moché Wishedski et Bella Gurevitch. Quand Rav Kahana remarqua que le jeune Bentsion était avide d'étudier, il lui fixa un cours de Guemara, tous les jours à six heures du matin, chez lui, à condition que tout ceci se déroule dans la plus parfaite clandestinité car tous les deux, aussi bien le maître que l'élève,

risquaient gros s'ils étaient remarqués. A l'approche de la Bar Mitsva de Bentsion et en l'absence de son père (emprisonné), ce fut Rav Kahana qui offrit à l'enfant des Téfiline et lui apprit à les mettre. Bien entendu, aucune fête ne marqua l'événement. Par la suite, d'autres jeunes garçons se joignirent au cours clandestin. Bentsion finit par trouver du travail dans une grande usine où l'on fabriquait des machines à tricoter : grâce à ses relations avec les directeurs, il parvint à ne pas travailler le Chabbat. Pendant ce temps, Rav Kahana fit la connaissance d'une veuve de guerre dont le fils, Uri Weisberg, recherchait du travail afin de subvenir aux besoins de sa famille. Sous l'influence de Rav Kahana, la veuve rendit sa cuisine cachère et le jeune Uri (âgé de quinze ans) apprit lui aussi à mettre les Téfiline et à réaliser qu'il était juif, malgré le manque de vie communautaire organisée. Après bien des efforts, Uri fut admis lui aussi dans la fabrique de machines et put respecter le Chabbat. Malheureusement, lors d'un contrôle particulièrement minutieux, on s'aperçut qu'Uri ne travaillait pas le Chabbat et il fut immédiatement renvoyé ! Qui peut décrire sa détresse et celle de sa mère ?

A cette époque, alors que Bentsion avait perdu presque tout contact avec Uri et que le cours clandestin s'était arrêté faute de participants, arriva dans la ville le 'Hassid Rav Mendel Futerfass qui venait d'être libéré d'un «séjour» de huit ans en Sibérie. Rav Mendel se mit immédiatement «au travail» pour réorganiser la vie juive à Tchernovitz. Un jour, il demanda à Bentsion : «Quoi de neuf ?» Et Bentsion raconta qu'il avait reçu une lettre de son ami, Shimshon Kahana, réfugié à Samarkand. Celui-ci lui demandait, entre autres, des nouvelles d'Uri et de sa mère. En entendant cela, Rav Mendel s'exclama : «Effectivement ! Que se passe-t-il avec Uri ? Tu dois absolument retrouver du travail pour Uri !» Je répondis que c'était impossible : l'URSS de Kroutchev traversait une

terrible crise économique : chaque offre de travail était convoitée par de très nombreux chômeurs et, de plus, les contrôles étaient innombrables : impossible de souder un quelconque directeur qui risquerait sa vie en embauchant un «parasite» qui ne travaillerait pas Chabbat. Mais Rav Mendel ne se laissait pas convaincre par ce genre d'arguments : un Juif était privé de subsistance ainsi que sa mère et il fallait trouver du travail à Uri : «Ce que tu dois faire», insista Rav Mendel, «c'est éveiller en toi-même une volonté de fer d'aider Uri et ne pas oublier ce problème un seul instant, y penser 24 heures

sur 24 ! Alors certainement D.ieu t'aidera !» J'acceptai car, de fait, devant son intransigeance, je n'avais pas le choix ! Au bout de quelques jours passés dans cette obsession, je me rappelais soudain d'un Juif nommé Rudolinski qui avait travaillé avec nous ; j'insistai auprès de lui pour qu'il embauche Uri malgré toutes les offres qu'il recevait par ailleurs, je le suppliai tant et plus qu'il fut pratiquement obligé d'accepter ! Je crois que Rav Mendel fut encore plus heureux qu'Uri lui-même!

Je perdis alors contact avec Uri ; mon père fut libéré du Goulag, Rav Mendel reçut l'autorisation de quitter l'URSS et, nous-mêmes, avons pu monter en Israël en 1966. Pour nous, Tchernovitz entrain dans l'histoire, avec ses souvenirs heureux et les autres.

Au début du mois de Tamouz de cette année, apparut dans le fascicule *Sichat Hachavoua* un récit dont la source était attribuée à Rav Bentsion Wishedski.

«Je ne suis pas un lecteur assidu de ce fascicule», raconte Uri, «bien que je l'apprécie beaucoup. Mais, à l'occasion, je le lis avec plaisir. Quand j'ai vu le nom Wishedski, je me suis demandé si par hasard... Moi-même, j'étais monté en Israël en 1967, j'ai fait mon service militaire et mes périodes de réserve, j'ai travaillé dur, je me suis marié avec une immigrante venue du Maroc (ancienne élève des institutions Loubavitch là-bas) et nous avons élevé nos enfants dans une ambiance juive traditionnelle. Même nos petits-enfants fréquentent maintenant des écoles religieuses. Avec la guerre de Kippour en 1973 où j'ai combattu à la frontière sud contre l'Égypte, après avoir subi les attaques effrayantes où le réflexe est tout naturellement de se tourner vers D.ieu, notre seul Protecteur, j'ai décidé de revenir à une vie juive plus complète. Après avoir lu *Sichat Hachavoua*, j'ai recherché si «par hasard», il s'agissait bien de mon ami Bentsion et...»

Qui peut décrire l'émotion suscitée par la rencontre dernièrement de ces deux amis d'enfance après cinquante ans de séparation, leur joie et les heures passées à rappeler leurs épreuves communes ?

Rav Wishedski insiste sur l'importance de l'éducation même d'un seul enfant juif : «Grâce aux efforts investis dans l'éducation d'Uri, nous voyons déjà trois générations de Juifs rattachés à la Torah. Par ailleurs, je reste encore stupéfait de la détermination de Rav Mendel qui n'était certainement pas un faiseur de miracles mais dont la foi était capable de déraciner les montagnes !»

«Je comprends enfin tout ce que m'est arrivé à Tchernovitz !» conclut pour sa part Uri, encore sous le coup de l'émotion de ces retrouvailles. «Jamais je n'avais su à quel point les Loubavitch s'étaient occupés de moi !»

Rav Moshe Marinovsky – Kfar Chabad n° 1514
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Le don de l'âme

«Et l'âme qui offrira un sacrifice de Min'ha pour D.ieu...». C'est ainsi que la Torah (Lév. 2 : 1) introduit la description de cette offrande particulière. On relève ici l'emploi du mot «âme» pour désigner la personne qui offre ce sacrifice alors que, habituellement, on dit simplement «l'homme». Rachi explique la raison de ce choix : «Qui offre le sacrifice de Min'ha ? Le pauvre. D.ieu dit : 'Je le considère comme s'il avait offert son âme.'»

Cette idée est précieuse pour chacun de nous. En ce temps d'exil, nous sommes «pauvres» spirituellement. Pourtant il nous appartient d'offrir à D.ieu ce que nous avons de plus important : nous-mêmes. Cette offrande doit d'abord être celle de notre «âme animale», cet élément qui nous permet de vivre et que nous devons lier à Lui. Puisque «c'est à cause de nos fautes que nous avons été exilés de notre terre», cette démarche nous amènera à la construction du troisième Temple.

(D'après *Likoutei Si'hot*, vol. 27, *Vayikra 2*) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que le 9 Av ?

Le 9 Av commémore de tristes dates de l'histoire juive, comme l'épisode des explorateurs, l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, de nombreux pogromes, et en particulier la destruction du Temple de Jérusalem par les Romains.

Les garçons à partir de treize ans et les filles à partir de douze ans doivent jeûner depuis la veille (cette année **lundi 15 juillet 2013 à partir de 21h 49**, horaires de Paris) jusqu'au soir (cette année mardi soir **16 juillet 2013 à 22h 39**). En cas de maladie ou de faiblesse, on consultera un Rabbïn compétent à propos du jeûne. On ne se lave pas, sauf les mains le matin, ou pour des raisons d'hygiène. On ne récite pas la bénédiction : «*Chéassa Li Kol Tsorki*» («*Qui veille pour moi à tous mes besoins*») car on ne porte pas de vraies chaussures. On n'étudie pas la Torah, (sauf certains passages de Jérémie par exemple), et on assiste à un «*Siyoum*», à la conclusion du traité Talmudique Moéd Katane (qu'on peut aussi écouter sur Radio J à 14h 30).

Jusqu'au milieu de la journée de mardi (environ 13h 30, 14 h) on ne s'assoit pas sur une chaise mais seulement sur un petit tabouret, en signe de deuil. On évite de dire bonjour, sauf aux personnes qui ont oublié qu'on ne se salue pas le 9 Av.

Si possible, on évite de travailler.

Lundi soir, on lit les Lamentations de Jérémie (Meguilat E'ha). Mardi matin, on fait la prière sans Talit ni Téfilines, et on lit les «*Kinot*». Mardi après-midi, on met Talit et Téfiline pour la prière de Min'ha et on rajoute le passage «*Na'hem*» («*Console les endeuillés de Sion*») et «*Anénou*» («*Réponds-nous*»). On ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin jusqu'au milieu de la journée du mercredi 17 juillet. On fera lessive, couture et repassage et on pourra se couper les cheveux à partir du mercredi après-midi 17 juillet à 14h 00. **F. L.**

Rentrée scolaire 2013

N'attendez pas, inscrivez vos enfants au plus vite aux

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Ecole maternelle : **01 44 52 72 52**

Ecole primaire de filles : **01 44 52 72 53**

Collège lycée de filles : **01 44 52 72 54**

Ecole collège et lycée de garçons : **01 40 30 56 59**



MINI-SÉJOUR POUR FILLES

de 9 à 14 ans

du **17 au 31 juillet 2013** à **Souppes sur Loing (77)**

Activités sportives, parc d'attraction, randonnées, veillées, encadrement diplômé bafa

320 euros la semaine

Renseignements et inscriptions **Mme bitton 06 25 05 49 01**

FABRICANT VENTE DIRECTE LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Système d'assemblage exclusif

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés



Ouvert du Dim. au Vend. Fermé le Samedi

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

KESHERFORMATION

LE LIEN POUR VOTRE AVENIR

QUE VAIS-JE FAIRE L'ANNÉE PROCHAINE ?

Vous recherchez pour la rentrée, une formation diplômante et qualifiante, dans un cadre religieux

CAP Petite Enfance
Auxiliaire Puéricultrice, EJE...

Secrétaire Médicale
Assistante Dentaire
Comptabilité...

CONTACTEZ-NOUS POUR UN ENTRETIEN D'ÉVALUATION
01 77 37 38 00

www.kesher-formation.com
info@kesher-formation.com

SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures* pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

Exclusivité SPORTES en ISRAËL :

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton - 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : **01 43 43 62 94** ou **06 22 67 96 92**

e-mail : y.sportes@orange.fr

*Sous réserve de certaines conditions administratives.



Un mois d'été inoubliable

avec les CENTRES AÉRÉS **GAN ISRAËL**
du **5 au 31 JUILLET 2013**

Paris 7° - 15°	Yossi Mergui	06 22 03 33 07
Paris 12°	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
Paris 13° Yavne	Mendel Assouline	06 21 72 67 74
Paris 19°	Jérémie Sidoroff	06 87 21 73 42
Aubervilliers	Meir Kalmenson	06 64 39 50 63
Bonneuil	Yossi Altabé	06 65 73 41 30
Boulogne	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
Cergy Pontoise	Mendy Davidovitch	06 10 25 15 28
Clichy la Garenne	Elie Uzan	06 60 49 67 51
Epinay	Yossef Abrahami	06 11 42 15 33
Fontenay/Bois	Mendy Lasry	06 64 21 59 68
Les Lilas	Mme M. Sarfati	06 61 50 35 47
Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
Neuilly sur Seine	Mme Benkmoune	06 43 72 64 25
Yerres	Elihou Attal	06 87 51 66 27

Carrosserie Peinture Mécanique

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur

14 véhicules de courtoisie

Franchise offerte (voir conditions au garage)



- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél : **01 57 42 57 42**

directauto@orange.fr

www.garage-direct-auto.com

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47

2 SÉMINAIRES D'ÉTUDE EUROPÉENS À LA MONTAGNE du 4 au 25 août 2013

Pour jeunes gens
Hôtel "L'Olympic"
Station Serres Chevalier
Chantemerle 1350

Renseignements et inscriptions :
Beth Loubavitch : 01 45 26 87 60

Pour les jeunes filles
Station
Les 2 Alpes
Hôtel
Le Provincial

NOUVEAU
BIJOUX DE
40 À 60%
MOINS CHER
QU'EN BIJOUTERIE

achat **R**

PAIEMENT IMMÉDIAT

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 18h30
116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

BIJOUX • PIÈCES OR ET ARGENT • OR DENTAIRE • DÉBRIS D'OR
ACHAT & VENTE DE DIAMANTS

09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.